

**AVIS SUR LA COMMUNICATION PRESENTANT LA MESURE
« DIAGNOSTIC INNOVATION CROISSANCE CENTRE »**

Rapporteur : Alain LEJEAU

La mesure « diagnostic innovation croissance Centre » présentée au CESER pour avis a pour ambition d'élever le niveau de performance des entreprises régionales en adaptant les dispositifs actuels de soutien à l'innovation.

Le diagnostic réalisé par un expert membre du réseau « Centre Innovation », dans un contact direct avec le chef d'entreprise, doit permettre d'élaborer un état des lieux de l'entreprise, appelé à se poursuivre selon diverses modalités et auprès des divers partenaires du Conseil régional (OSEO, CRCI, ARITT, etc.).

L'objectif de la mesure présentée par le Conseil régional se décline en trois axes ; développer l'innovation dans les entreprises régionales, soutenir la collaboration entreprises/recherche et renforcer le capital humain.

La mesure fait état de la volonté de la Région de toucher les primo-innovants qui ne se tournent pas nécessairement d'emblée vers les outils existants.

Dans son avis sur la Stratégie Régionale de l'Innovation de juin 2009, le CESER avait souligné l'importance d'une maîtrise de la recherche de l'information, ainsi que l'importance d'un réseau unique dont la Région devrait assurer le pilotage.

Le CESER note avec satisfaction la prise en compte de ces éléments de son avis d'alors dans la nouvelle mesure.

En ce qui concerne la volonté d'harmoniser l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire régional, le CESER s'interroge sur l'accumulation des dispositifs qui nuisent à la lisibilité de l'action économique dans ce domaine.

Par ailleurs, le CESER estime que le Conseil régional n'explique pas suffisamment l'articulation qui sera faite entre le diagnostic et les différents dispositifs mobilisables par la suite.

Il note également avec intérêt le souci de permettre la concrétisation du diagnostic, tant auprès des primo - innovants que des entreprises déjà expérimentées, par une démarche plus large, débouchant sur une information / orientation de l'entreprise, sur une prestation spécialisée ou un accompagnement global.

Le CESER souligne son accord sur le fait que l'innovation n'est pas seulement technologique, mais qu'elle peut être aussi organisationnelle et sociale.

En outre, la professionnalisation des experts lui semble essentielle, notamment en ce qui concerne la détection du caractère véritablement innovant des mesures.

En conclusion, le CESER approuve cette volonté de dimensionner l'innovation existante dans les PME / TPE par la détection, la valorisation et le développement de cette innovation, dans l'intérêt du développement des emplois et de l'amélioration de la recherche.

Il sera attentif à l'évaluation de cet outil qui devrait être menée par le Conseil régional en 2012, afin d'en mesurer l'impact et la pertinence.